

Nice, le 5 novembre 2014

Le Recteur de l'Académie de Nice  
Chancelier des Universités

à

Monsieur le directeur de l'ESPE  
Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré  
Mesdames et messieurs les principaux de SEGPA  
annexées aux collèges  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Alpes-Maritimes  
éducation  
nationale

Direction des  
services  
départementaux  
de l'éducation  
nationale  
des Alpes-  
Maritimes

Tél : 04 93 72 63 00

Affaire suivie par :  
Dominique GAUPLE  
Téléphone  
04 93 72 63 66  
Fax  
04 93 72 63 22  
Mél.  
dominique.gauple@a  
c-nice.fr

53 avenue Cap de  
Croix  
06181 Nice cedex 2

**OBJET :** Echanges et actions de formations à l'étranger – année 2015-2016  
Réf : Bulletin officiel n°38 du 16 octobre 2014  
note de service n° 2014-129 du 9-10-2014

**La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République** encourage une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous. Les actions de formations ci-dessous, y contribuent fortement : développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde et promotion du français à l'étranger.

### **I – ECHANGES FRANCO-ALLEMAND**

Ce programme est mis en œuvre et géré par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

Il s'adresse aux enseignants titulaires du premier degré en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale.

La maîtrise des connaissances de base de la langue maternelle allemande est souhaitable.

#### **A) Objectifs et durée**

Cet échange d'une année scolaire, renouvelable une fois, vise à développer l'enseignement de la langue allemande à l'école primaire.

- Il permet le perfectionnement linguistique des candidats, qui s'engagent par écrit à enseigner l'allemand à leur retour en France.
- Il fait bénéficier les élèves français de cours assurés par des enseignants allemands et participe à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

Dans le cadre de l'évaluation nationale du dispositif par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la direction générale de l'enseignement scolaire sera amenée à reprendre l'attache des candidats à leur retour en France.

#### **B) Procédure de candidature**

Le candidat transmettra le formulaire de candidature une fois complété, par voie hiérarchique, à sa DSDEN qui pourra, le cas échéant, organiser un entretien au cours duquel la motivation, les compétences linguistiques et les capacités d'adaptation des candidats seront appréciées.

Le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) transmettra la liste récapitulative des candidats retenus par département ainsi que les dossiers de candidature sous bordereau unique au

ministère de l'éducation nationale, DGESCO MAF2 et par courriel pour le 10 mars 2015 au plus tard.

Courant avril 2015, une commission franco-allemande répartit les candidats par Land, selon leurs vœux mais aussi en tenant compte des partenariats existant déjà entre une académie et un Land afin d'en renforcer les liens.

L'affectation dans les écoles du Land est faite fin mai 2015.

Une académie qui envoie un candidat s'engage à accueillir un enseignant allemand dans le département d'envoi ou éventuellement dans un des départements qui la composent afin de respecter la réciprocité du programme.

<b>Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au MENJVA</b>	
<b>13 janvier 2015</b>	L'IEN transmet à la DSDEN les dossiers de candidature retenus.
<b>10 mars 2015</b>	Transmission à la DGESCO sous couvert du recteur par le DAREIC : - des dossiers de candidature - de la liste récapitulative des candidats retenus par département - d'un document informant de la capacité d'accueil des enseignants allemands
<b>Fin avril 2015</b>	Réunion de la commission de répartition franco-allemande.
<b>Fin mai 2015</b>	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact entre enseignants français et allemands (4 jours).
<b>Août 2015</b>	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines)
<b>Janvier 2016</b>	Rencontre des enseignants français et allemands pour un bilan d'étape (3 jours, temps de voyage inclus), organisée par l'OFAJ.
<b>Informations complémentaires :</b>	
- Informations sur le programme d'échange : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a> <a href="http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire">http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire</a>	
- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a>	
- Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne <a href="http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html</a>	
- « Pour un accueil réussi des professeurs des écoles allemands » : <a href="http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html</a>	

## II – ECHANGE POSTE POUR POSTE AVEC LE QUEBEC

Les enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année, titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté, ainsi que les enseignants spécialisés (CAPA-SH, option D) titulaire d'une CLIS ou d'une unité d'enseignement peuvent présenter leur candidature, pour l'année scolaire 2015-2016, à un échange de poste avec un homologue québécois.

<b>17 décembre 2014</b>	Transmission électronique par le candidat de son pré-dossier <b>sans</b> avis hiérarchique à la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération d'Amiens : <a href="mailto:postepourposte-quebec@ac-amiens.fr">postepourposte-quebec@ac-amiens.fr</a> avec copie à la DAREIC de l'académie du candidat.
<b>14 janvier 2015</b>	Envoi du dossier de candidature format papier à l'IEN par le directeur d'école. Puis transmission de ce dossier au DASEN
<b>13 février 2015</b>	Transmission avec avis hiérarchique des dossiers classés par ordre de préférence par le DA-SEN à la DAREIC du rectorat d'Amiens.
<b>1ere quinzaine mars 2015.</b>	Phase de sélection des candidats présélectionnés
<b>16 mars 2015</b>	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
<b>Informations complémentaires :</b>	
- DAREIC Direction des Affaires Internationales, Rectorat d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 AMIENS cedex 9 <a href="mailto:postepourposte-quebec@ac-amiens.fr">postepourposte-quebec@ac-amiens.fr</a>	
- Téléchargement des formulaires de candidature <a href="http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/">http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/</a>	

### III – SEJOUR EN LOUISIANE

#### A) Objectifs généraux du programme

- favoriser le perfectionnement linguistique des professeurs des écoles et instituteurs français qui peuvent être appelés, à leur retour, à enseigner l'anglais à l'école primaire ;
- proposer aux enseignants une ouverture sur une culture et un système éducatif différents du leur ;
- permettre aux professeurs de français langue étrangère de parfaire leur pratique professionnelle.

#### B) Enseignants concernés

Les postes sont ouverts aux enseignants titulaires de l'enseignement public et privés et aux enseignants de FLE, justifiant de trois années d'expérience professionnelle (les années d'assistantat de langue ne sont pas prises en compte). Le candidat doit enseigner à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Les enseignants titulaires de l'enseignement public doivent demander un détachement, sous réserve de l'accord de leurs autorités hiérarchiques. Ce détachement prend effet au 1er août 2015 pour une période d'un an renouvelable deux fois. À l'issue de ce détachement, les enseignants sont soit réintégrés dans leur administration d'origine. Ils pourront ensuite solliciter un nouveau détachement ou une disponibilité.

Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP	
<b>16 janvier 2015</b>	1) Transmission électronique par le candidat de son dossier <b>sans</b> avis hiérarchique et <b>avec</b> les pièces jointes demandées à l'adresse suivante <a href="mailto:codofil@ciep.fr">codofil@ciep.fr</a> 2) Pour les enseignants du premier degré : transmission par le directeur d'école du dossier de candidature sous version papier à l'IEN
<b>13 février 2015</b>	Transmission des dossiers de candidature <b>avec</b> les avis hiérarchiques au CIEP par le DA-SEN pour les enseignants du premier degré, avec copie pour information à la Dareic.
<b>Fin février 2015</b>	Information des candidats présélectionnés et convocation à un entretien individuel
<b>Du 6 au 15 avril 2015</b>	Réunion du comité de sélection au CIEP et entretien avec les candidats présélectionnés
<b>Début juin 2015</b>	Affectation des candidats
<b>Fin juillet-début août 2015</b>	Stage de formation obligatoire à Bâton Rouge des enseignants recrutés
<b>Informations complémentaires :</b> - Conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <a href="http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane-0">http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane-0</a> - Comparaison du système éducatif américain et français <a href="http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf">http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf</a> - Informations relatives aux conditions de vie et de travail disponibles sur le site du consulat de France à la Nouvelle-Orléans : <a href="http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org">http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org</a>	

Pour le Recteur et par délégation,  
L'Inspecteur Académique



Michel-Jean FLOCH